

Anguille en péril. Les moulins seraient finalement moins en cause que d'aucuns le prétendaient ?

La doctrine rendait les ouvrages hydrauliques responsables et coupables du déclin des espèces migratrices. Aucun propriétaire et exploitant ne partageaient cette croyance pour de multiples raisons.

En 2006, l'absence de science rigoureuse publiée et validée par les pairs (peer-reviewed) a ouvert un boulevard à la doctrine administrative, puis à la circulaire J-L Borloo du 25/01/2010 et ses éléments de cadrage, puis aux suivantes.

Ce « biais de confirmation » a érigé la destruction des moulins en solution unique, sans soumettre cette stratégie à une analyse multicritère sérieuse.

Des milliards d'euros ont été dépensés(1) soit pour aménager les ouvrages, soit pour purement et simplement les détruire.

Les obstacles infranchissables sont donc de moins en moins nombreux(2).

Nonobstant, le nombre d'espèces candidates à la montaison en 2025 fut tellement bas que les spécialistes redoutent leur extinction.

### **Au moins 25 ans de perdus.**

L'obstination à incriminer les ouvrages a sclérosé toute analyse multicritère de bon sens et rendu tabou les études scientifiques dignes de ce nom sur les raisons probables du déclin des migrateurs : modification de leur zones de nourriture, récolte du krill, surpêche industrielle financée par l'UE dans l'océan, braconnage, surpêche de loisir en eau douce, forte prédation du cormoran, du silure et enfin les pollutions.

Le déficit d'études sur la phase marine alors que les migrateurs y passent 2/3 de leur vie adulte reste aussi mystérieux que les Sargasses.

Les financements publics ont été massivement fléchés vers les ouvrages terrestres plutôt que vers la recherche cruciale en milieu océanique, ce qui a fondamentalement faussé la hiérarchie des causes de déclin édictées dogmatiquement par le ministère de l'écologie.

A ne rien étudier, on ne trouve rien... jusqu'au jour où tout s'effondre(3).

On invoquera alors la fatalité et le changement climatique.

L'administration ne peut pas justifier une atteinte grave à la propriété privée (moins value immobilière) et au troisième patrimoine national que sont les moulins en invoquant la protection d'espèces migratrices tout en autorisant leur récolte prédatrice.

**L'échec n'est pas seulement écologique, il est épistémologique et institutionnel.**

1. La semaine dernière, un lecteur nous informe qu'une rampe à anguilles a été créée sur son seuil pourtant franchissable, financée par l'agence de l'eau. Béton banché, tapis à picots (produit pétrolier EPDM) qui alimentera la mer de plastique après son érosion/destruction. Voilà pour le volet environnemental.  
Le volet piscicole est croustillant. Ce propriétaire, non-expert en éthologie mais observateur, savait que la reptation des anguilles s'effectuait rive gauche. L'OFB a exigé de mettre la rampe rive droite.  
Résultat : une grosse dépense inutile car les anguilles résiduelles n'ont pas modifié leur trajectoire.
2. Certes il reste beaucoup de petits moulins, mais ils étaient bien plus nombreux au début du 20<sup>ème</sup> siècle et les migrateurs abondaient.
3. Incohérences :  
Jusqu'à quelle date le saumon, déclaré espèce menacée était-il encore ouvert à la pêche ?  
anguille : selon l'article 55 tonnes encore autorisées en 2025-2026. Ajoutons le braconnage florissant des civelles (3000 civelles/kg).  
L'espèce est menacée par qui ?

illustration : PNR Marais Poitevin

Cet article que nous reproduisons ci-dessous dénonce enfin quelques causes d'effondrement des espèces migratrices, mais elles ont perdu 25 ans.

-----

### **Plus lucrative que certaines drogues, victime de la pollution et de la pêche : l'anguille européenne pourrait bientôt disparaître**

Serpente glissante. Ce poisson longiligne figure sur la liste des espèces en danger critique d'extinction. La raison ? La contamination de l'eau par de nombreux polluants et, dans une moindre mesure, la pêche. Si l'inaction des décideurs persiste, le poisson sera condamné dans les prochaines années.

16/01/2026

Par Étienne de Metz

Anguille en péril. Les moulins seraient finalement moins en cause que d'aucuns le prétendaient ?

[https://vert.eco/articles/plus-lucrative-que-certaines-drogues-victime-de-la-pollution-et-de-la-peche-languille-europeenne-pourrait-bientot-disparaitre?utm\\_source=firefox-newtab-fr-fr](https://vert.eco/articles/plus-lucrative-que-certaines-drogues-victime-de-la-pollution-et-de-la-peche-languille-europeenne-pourrait-bientot-disparaitre?utm_source=firefox-newtab-fr-fr)

Une camionnette blanche ralentit sur le parking du port de Charron, en Charente-Maritime. Son conducteur dévisage les intrus, les photographie, puis s'en va. À quelques mètres du goudron, la Sèvre niortaise rencontre l'océan. Si cet estuaire est autant surveillé, c'est parce qu'il abrite un «*or blanc*» plus lucratif que certaines drogues sur le marché noir.

Aucun sachet de poudre n'est pourtant enfoui dans la vase : l'objet de toutes les convoitises, ce sont les précieuses civelles. Ces alevins de l'anguille d'Europe, semblables à des spaghettis avec une paire d'yeux, sont très prisés par les marchés asiatiques. «*En termes financiers, leur trafic illégal est supérieur à celui de la cocaïne au kilo*», assure Jean-Pierre Guéret, engoncé dans un imperméable pour se protéger des bourrasques.



Les civelles sont les jeunes anguilles, et leur trafic se révèle très lucratif.  
© Fédération départementale des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique 17

Anguille en péril. Les moulins seraient finalement moins en cause que d'aucuns le prétendaient ?

L'homme ne baigne pas dans les magouilles, au contraire. Conservateur de la réserve nationale de la baie de l'Aiguillon, cogérée par l'Office français de la biodiversité (OFB) et la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO), il arpente régulièrement les 5 000 hectares de prés salés ultra-réglementés. Cette portion du littoral, à cheval entre la Nouvelle-Aquitaine et les Pays de la Loire, est également couverte par une zone Natura 2000 et par le Parc naturel régional du Marais poitevin.

## De multiples menaces

Les tamaris et les roseaux qui l'habillent sont un sanctuaire pour la loutre et pour une flopée d'oiseaux migrateurs qui passent l'hiver sous des latitudes moins rigoureuses que celles du Grand Nord. Mais pas pour l'anguille d'Europe, qui nage dans les fossés et les chenaux environnants. Or ce poisson est en danger critique d'extinction, selon les critères établis par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). «*Si on ne peut pas le protéger ici, comment le protéger ailleurs ?*», interroge Dominique Chevillon, vice-président de la LPO, les cheveux ébouriffés par les rafales.



Jean-Pierre Guéret, conservateur de la réserve nationale de la baie de l'Aiguillon (à gauche) et Dominique Chevillon, vice-président de la LPO (à droite). © Étienne de Metz/Vert

«*L'anguille a survécu aux dinosaures et aux glaciations*», retrace Eric Feunteun,

Anguille en péril. Les moulins seraient finalement moins en cause que d'aucuns le prétendaient ?

professeur en écologie marine au Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) et spécialiste du sujet. *Anguilla anguilla*, la variété européenne, est présente dans nos cours d'eau depuis des millénaires. Elle peut coloniser pratiquement tous les milieux aquatiques continentaux, des lagunes jusqu'aux sources de basse altitude, même si elle préfère l'eau saumâtre des estuaires. Aujourd'hui, le constat est sans appel : en France, les civelles sont dix fois moins nombreuses par rapport aux années 1980.

Les causes de cette disparition sont multiples. En premier lieu : la contamination de l'eau par de nombreux polluants. Les hydrocarbures, métaux lourds et autres résidus chimiques déversés par les activités humaines limitent la croissance de la longiligne demoiselle. «*Lorsque celle-ci est affectée, la femelle peut pondre jusqu'à deux fois moins d'œufs*», explique Eric Feunteun. Au total, cette diminution de taille et de fécondité liée aux pollutions représente une perte de 350 tonnes de civelles par an à l'échelle européenne, selon les travaux du professeur Feunteun.



Dans nos cours d'eau, les anguilles grandissent jusqu'à devenir argentées. À ce moment-là, elles entreprennent une seconde migration, retournant là où elles sont nées. © Parc naturel régional du Marais poitevin

L'impact de la pêche constituerait une dernière pression sur une population déjà fragilisée. Depuis 2010, le commerce des civelles est interdit hors des frontières de l'Union européenne. Fin 2025, l'État français a évoqué un moratoire (une suspension d'activité) sur la pêche à l'anguille, qui pourrait prendre effet cette année. Cependant, il concernerait seulement les pêcheur·es amateur/ices, déjà privé/es du droit de capturer les civelles, trop jeunes pour se reproduire. Les professionnels conservent le droit d'en remonter 55 tonnes pour la saison 2025-2026. Dans la baie de l'Aiguillon, on en prélève environ 13 tonnes chaque année.

*«Cette décision est incompréhensible du point de vue de la sauvegarde de l'espèce», assène Dominique Chevillon. «Nous ne nous opposons pas à la pêche à l'anguille dans l'absolu, mais nous demandons un arrêt des activités au moins jusqu'à ce que le niveau des populations ne soit plus aussi alarmant», avance-t-il.*

## **Repeupler les rivières**

Son avis est partagé par plus de 3 000 cuisinier·es, réuni·es par Ethic Ocean et décidé·es à ne plus servir ce poisson dans leurs restaurants. Il pourrait également être relayé par la Fédération nationale de la pêche de loisir, forte d'1,5 million de membres, à la condition que ce moratoire s'applique aussi aux professionnel·les, au moins pour un certain temps.



Les anguilles européennes se plaisent dans l'eau saumâtre des estuaires et des rivières qui se jettent dans l'océan. Ici, la réserve naturelle de la baie de l'Aiguillon, à cheval entre la Nouvelle-Aquitaine et les Pays de la Loire © Étienne de Metz/Vert

L'anguille représente «une pêcherie d'intérêt majeur pour l'équilibre du secteur», affirme Alexis Pengrech, directeur adjoint du Comité régional des pêches et des élevages marins (Corepem) des Pays de Loire. «Chez nous, quatre navires sur dix sont concernés par la civelle à hauteur d'un quart de leur chiffre d'affaires», ajoute-t-il. Face à cette manne qui pourrait s'amenuiser dans les prochaines années, le ministère de la transition écologique envisage un plan de sortie de flotte pour tendre vers un arrêt des activités, sans laisser les pêcheur·ses sur le carreau. D'autant plus que, dans une certaine mesure, elles et ils sont mis·es à contribution de l'effort de sauvegarde de l'espèce.

Aujourd'hui, un kilo de civelles représente près de 3 000 spécimens. Il coûte près de 400 euros quand il est destiné à la consommation, environ 200 euros lorsqu'il est

voué au repeuplement. Chaque année, 60% des anguilles remontées dans les filets de pêche doivent être relâchées dans des marais ou des piscicultures. Un poisson sur dix est envoyé dans les eaux françaises, les autres vers des pays voisins.

L'Association repeuplement anguille (ARA) a réensemencé 3 246 kilos de civelles sur la façade atlantique et le nord de la France en 2025. *«Pourquoi appliquer un moratoire aux professionnels, alors que nous participons au repeuplement de la ressource ?»*, maugrée Éric Blanc, son président. Le professeur Feunteun estime pour sa part que *«le repeuplement pourrait aider à améliorer le nombre d'anguilles en France, mais il n'est pas forcément utile de les exporter hors du pays si l'on ne dispose pas de traçabilité du devenir de ces civelles»*.

### **Des amours très secrètes**

Quoi qu'il en soit, il est impossible de faire naître ce poisson serpentiforme en captivité. Son cycle de vie est aussi mystérieux que sophistiqué. Ses larves, nées à proximité de la mer des Sargasses, au nord-ouest des Caraïbes, mettent près de deux ans à rejoindre nos côtes. Devenues civelles, elles peuvent migrer jusqu'en Turquie, en Norvège ou jusqu'au cercle polaire arctique. Au contact de l'eau douce, elles se muent en anguilles jaunes, ces adolescents qui prennent leur temps – parfois jusqu'à 25 ans. *«Les anguilles possèdent des branchies, mais elles peuvent également respirer à travers la peau. Au besoin, elles sont capables de traverser un champ, pourvu qu'il soit humide, afin de rejoindre une mare»*, explique Jean-Pierre Guéret.